



**Procès-verbal de la 368<sup>e</sup> assemblée régulière du conseil d'administration du Collège de Bois-de-Boulogne, tenue le lundi 14 novembre 2022, à 17 h 30, à Montréal**

---

1. Ouverture de l'assemblée, constatation du quorum, mot de bienvenue à la personne nouvellement membre du conseil

Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum par la présidente Mme Catherine Villemer, à 17 h 31. L'assemblée est en mode virtuel.

La présidente du conseil souhaite la bienvenue à Mme Sophie Lorrain.

Présences : Mmes Valérie Daigneault  
Jalila El Bahi  
Céline El-Soueidi  
Isabelle Garneau  
Raphaëlle Lebrun  
Sophie Lorrain  
Ana Maria Mujica  
Pascale Sirard  
Catherine Villemer, présidente  
MM. Bernard Allaire  
Sylvain Larocque  
Stéphane Lévesque  
Sébastien Piché  
Patrice Viau

Absences : Mmes Nadège Jean-Mardy  
Faten Philippe  
M. Houssam Alaouie

Invités : Mme Hélène Gingras, directeur des services administratifs  
MM. Charles Boisvert, Directeur général JACOB  
Simon Delamarre, directeur de la formation continue et des services aux entreprises

Secrétaire : Mme Anaïk Le Goff

Observatrice : Mme Johanne Vincent, adjointe à la direction générale

2. Adoption de l'ordre du jour
  1. Ouverture de l'assemblée, constatation du quorum, mot de bienvenue à la nouvelle membre du conseil
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Adoption des résolutions en bloc de l'ordre du jour de consentement
    - 3.1 Procès-verbal de la 367<sup>e</sup> assemblée régulière du 4 octobre 2022 – *Adoption*
    - 3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la 367<sup>e</sup> assemblée régulière du 4 octobre 2022
    - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la 473<sup>e</sup> réunion régulière du comité exécutif du 19 septembre 2022
    - 3.4 Rapport d'élection suite à l'avis d'assemblée et de scrutin pour la désignation d'un membre issu du personnel professionnel (DOC.,CA,368<sup>e</sup>,2022,2432)
    - 3.5 Délégation des pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pour l'approbation de transactions financières pendant la période des Fêtes – *Adoption*
    - 3.6 Institution d'un régime d'emprunts autorisant les emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement – *Adoption*
    - 3.7 Liste des transactions de 25 000 \$ et plus soumises à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (DOC.,CA,368<sup>e</sup>,2022,2433)
    - 3.8 Demande de licence de tirage auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux - Activité de financement pour le programme sportif Cavaliers (DOC.,CA,368<sup>e</sup>,2022,2434) – *Adoption*
    - 3.9 Modifications à la *Politique de remboursement des frais de séjour, de déplacement et de représentation* (DOC.,CA,368<sup>e</sup>,2022,2435) – *Adoption*
    - 3.10 Dérogation à la *Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études* (DOC.,CA,368<sup>e</sup>,2022,2436) – *Adoption*
4. **Points de discussion ou de décision avec invités**
  - 4.1 CCTTia JACOB
    - 4.1.1 Bilan annuel du plan d'action 2021-2022 (DOC.,CA,368<sup>e</sup>,2022,2437) – *Adoption*
    - 4.1.2 États financiers annuels 2021-2022 (DOC.,CA,368<sup>e</sup>,2022,2438) – *Adoption*
    - 4.1.3 Plan de travail et budget 2022-2023 (DOC.,CA,368<sup>e</sup>,2022,2439) – *Adoption*
  - 4.2 Révision du programme préuniversitaire Sciences humaines (DOC.,CA,368<sup>e</sup>,2022,2440A-B) – *Adoption*
5. **Points de décision**
  - 5.1 Rapport financier annuel
    - 5.1.1 Recommandation du comité de vérification et de finances sur le rapport de vérification 2021-2022
    - 5.1.2 Recommandation du comité de vérification et de finances sur le rapport financier annuel 2021-2022
    - 5.1.3 Recommandation du comité de vérification et de finances sur l'audit portant sur les données ÉNERCÉGEP 2021-2022
    - 5.1.4 Rapport financier annuel 2021-2022 (DOC.,CA,368<sup>e</sup>,2022,2441) – *Adoption*

- 5.2 Octroi d'un contrat de services professionnels en architecture - Réfection de la fenestration des ailes S et T du pavillon Ignace-Bourget – *Adoption*
- 5.3 Octroi d'un contrat de remplacement d'une chaudière au gaz naturel et de pompes – *Adoption*
- 5.4 Octroi d'un contrat de remplacement des systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement de l'air du Complexe sportif (Phase 1) – *Adoption*
- 6. Points d'information**
  - 6.1 Rapport sur l'avancement du plan stratégique et suivi des priorités institutionnelles 2022-2023
  - 6.2 Bilan de santé des programmes d'études à l'enseignement régulier 2021-2022 (DOC.,CA,368<sup>e</sup>,2022,2442)
  - 6.3 Plan de travail du conseil (DOC.,CA,368<sup>e</sup>,2022,2443)
  - 6.4 Rapports
    - 6.4.1 Rapport de la présidente
    - 6.4.2 Rapport de la directrice générale
    - 6.4.3 Rapport du directeur des études
    - 6.4.4 Rapport du directeur de la formation continue et des services aux entreprises
- 7. Clôture

Sur proposition de Bernard Allaire, appuyée par Jalila El Bahi, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### **3. Adoption des résolutions en bloc de l'ordre du jour de consentement**

- 3.1 Procès-verbal de la 367<sup>e</sup> assemblée régulière du 4 octobre 2022 – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

- 3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la 367<sup>e</sup> assemblée régulière du 4 octobre 2022

Aucun commentaire de la part des membres.

- 3.3 Dépôt du procès-verbal de la 473<sup>e</sup> réunion régulière du comité exécutif du 19 septembre 2022

Aucun commentaire de la part des membres.

- 3.4 Rapport d'élection suite à l'avis d'assemblée et de scrutin pour la désignation d'un membre issu du personnel professionnel (DOC.,CA,368<sup>e</sup>,2022,2432)

Aucun commentaire de la part des membres.

3.5 Délégation des pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pour l'approbation de transactions financières pendant la période des Fêtes – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

---

**Résolution n° 3527      Délégation des pouvoirs du conseil d'administration  
au comité exécutif pour l'approbation de  
transactions financières pendant  
la période des Fêtes**

Attendu                    l'article 6.2.1 du *Règlement n° 20 sur la gestion financière* du Collège qui prévoit que le conseil peut, dans les conditions et pour une période qu'il détermine, déléguer au comité exécutif le pouvoir d'approuver des transactions financières d'une valeur jusqu'à 500 000 \$;

Attendu                    la période des Fêtes qui débute prochainement;

Attendu                    la possibilité que certaines transactions financières puissent devoir être approuvées pendant la période des Fêtes, lesquelles pourraient nécessiter l'approbation du conseil d'administration;

Sur proposition de Raphaëlle Lebrun, appuyée par Sylvain Larocque, il est résolu à l'unanimité,

---

**de déléguer les pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pour l'approbation de toute transaction financière, d'une valeur allant jusqu'à 500 000 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre au 1<sup>er</sup> février 2023, avec reddition de compte auprès du conseil d'administration dans les meilleurs délais.**

---

ADOPTÉE  
CA,368<sup>e</sup>,2022-11-14

3.6 Institution d'un régime d'emprunts autorisant les emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

**Résolution n° 3528****Institution d'un régime d'emprunts autorisant les emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement**

- Attendu que conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (R.L.R.Q., c. A-6.001), le Collège de Bois-de-Boulogne (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par la ministre de l'Enseignement supérieur (les « Projets »);
- Attendu que le montant des emprunts à contracter en vertu de ce régime d'emprunts ne devra pas excéder les montants autorisés par la ministre de l'Enseignement supérieur, conformément à la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (R.L.R.Q., c. C-29) et à la *Loi sur l'administration financière* (R.L.R.Q., c. A-6.001);
- Attendu que les projets seront financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- Attendu qu' il est opportun, à cet effet, d'autoriser le régime d'emprunts en vertu duquel l'Emprunteur peut effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et d'en approuver les conditions et modalités;
- Attendu que conformément à l'article 83 de la *Loi sur l'administration financière*, l'Emprunteur souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;
- Attendu que le deuxième alinéa de l'article 83 de cette loi précise que lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul;
- Attendu que ce régime d'emprunts doit être autorisé par la ministre de l'Enseignement supérieur, conformément à la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et à la *Loi sur l'administration financière*;
- Attendu qu' il y a lieu de reconduire la convention de marge de crédit conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

Sur proposition de Raphaëlle Lebrun, appuyée par Sylvain Larocque, il est résolu à l'unanimité,

---

**1. QUE, sous réserve de l'autorisation requise de la ministre de l'Enseignement supérieur, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par la ministre de l'Enseignement supérieur (les « Projets »), selon les limites et caractéristiques suivantes :**

**a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 513-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;**

**b) les emprunts par marge de crédit seront réalisés en vertu de la convention de marge de crédit conclue avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies;**

**c) le montant des emprunts effectués par marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder les montants autorisés par la ministre de l'Enseignement supérieur en vertu de lettres d'autorisation qu'elle délivre de temps à autre.**

**2. QUE les Projets soient financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;**

**3. QU'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, incluant le montant des emprunts temporaires contractés auprès d'institutions financières pour les Projets antérieurement à la présente résolution;**

**4. QU'aux fins de constater chaque emprunt ou un remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit, l'Emprunteur soit autorisé à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction;**

**5. QUE la direction générale, la direction des services administratifs ou la direction adjointe des services administratifs de l'Emprunteur, pourvu qu'elles soient deux agissant conjointement, soit autorisée, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;**

**6. QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.**

---

ADOPTÉE  
CA,368<sup>e</sup>,2022-11-14

3.7 Liste des transactions de 25 000 \$ et plus soumises à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (DOC.,CA,368<sup>e</sup>,2022,2433)

Aucun commentaire de la part des membres.

3.8 Demande de licence de tirage auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux - Activité de financement pour le programme sportif Cavaliers (DOC.,CA,368<sup>e</sup>,2022,2434) – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

---

<b>Résolution n° 3529</b>	<b>Demande de licence de tirage auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux - Activité de financement pour le programme sportif Cavaliers</b>
---------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Attendu	la nécessité pour le Collège d'effectuer des activités de financement afin de permettre d'offrir une programmation à la hauteur des attentes des étudiants-athlètes;
Attendu que	dans cette optique, le Collège désire effectuer un tirage auprès de l'ensemble de sa communauté le 12 février 2023;
Attendu que	selon la <i>Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement</i> (R.L.R.Q. c. L-6), le Collège doit être titulaire d'une licence pour procéder à un tel tirage;
Attendu que	le <i>Guide - demande de licence de tirage pour un organisme</i> prévoit que la Régie des alcools, des courses et des jeux communique avec une personne-ressource pour tout ce qui concerne la demande de licence et que celle-ci doit être autorisée par le conseil d'administration pour représenter le Collège;
Attendu que	le conseil avait désigné une personne-ressource comme requis par la Régie, lors de sa 367 <sup>e</sup> assemblée mais que celle-ci n'occupe plus ses fonctions au Collège, ce qui rend nécessaire la désignation d'une nouvelle personne-ressource;

Attendu l'avis favorable de la Direction de la vie étudiante et de la réussite éducative;

Attendu l'avis favorable de la Régie de Direction.

Sur proposition de Raphaëlle Lebrun, appuyée par Sylvain Larocque, il est résolu à l'unanimité,

---

**de désigner Mme Karine Bibeau, conseillère à la vie étudiante, comme personne-ressource pour la demande de licence de tirage auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.**

---

ADOPTÉE  
CA,368<sup>e</sup>,2022-11-14

### 3.9 Modifications à la *Politique de remboursement des frais de séjour, de déplacement et de représentation* (DOC.,CA,368<sup>e</sup>,2022,2435) – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

---

#### **Résolution n° 3530 Révision de la politique de remboursement des frais de séjour, de déplacement et de représentation**

Attendu le besoin d'édicter des règles claires quant aux frais remboursables à titre de frais de séjour, de déplacement et de représentation;

Attendu la nécessité de préciser les modalités de remboursement et de contrôle de ces frais;

Attendu la volonté du Collège d'utiliser les fonds publics à bon escient;

Attendu l'obligation du Collège de se doter d'une *Politique sur les frais de séjour, de déplacement et de représentation*;

Attendu que de légères modifications devaient être apportées, notamment le taux de base du remboursement du kilométrage qui doit se conformer aux règles du gouvernement;

Attendu la recommandation du comité de vérification et des finances;

Attendu la recommandation de la direction des services administratifs ;



Sur proposition de Raphaëlle Lebrun, appuyée par Sylvain Larocque, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'adopter la *Politique de remboursement des frais de séjour, de déplacement et de représentation révisée* telle qu'elle paraît au DOC.,CA,368<sup>e</sup>,2022,2435.**

---

ADOPTÉE  
CA,368<sup>e</sup>,2022-11-14

3.10 Dérogation à la *Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études* (DOC.,CA,368<sup>e</sup>,2022,2436) - *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

---

**Résolution n° 3531      Dérogation à la politique institutionnelle de gestion des programmes d'études (PIGePE)**

- |             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Attendu que | la <i>Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études</i> (PIGePE) a été modifiée le 15 juin 2015 et que sa révision est prévue en 2023-2024;                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Attendu que | la Direction des études doit procéder à l'élaboration, l'évaluation ou à la révision de différents programmes simultanément;                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Attendu que | l'annexe 5 de la PIGePE prévoit la composition de différents comités impliqués dans le cycle de gestion des programmes d'études;                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Attendu que | la Direction des études favorise un suivi rigoureux de ses programmes d'études dans une perspective d'amélioration continue;                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Attendu que | les programmes en élaboration ou en révision auront des impacts importants sur l'ensemble du Collège;                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Attendu que | la Régie des études est en faveur de déroger à la PIGePE en modifiant la composition prévue des comités liés à des opérations du cycle de gestion des programmes d'études, dans le but d'améliorer l'efficacité des travaux de mise en œuvre des programmes de la formation régulière, afin d'y adjoindre un représentant de chaque discipline de la formation spécifique et ce, jusqu'à la révision de la PIGePE; |
| Attendu     | l'avis favorable de la Commission des études;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

Sur proposition de Raphaëlle Lebrun, appuyée par Sylvain Larocque, il est résolu à l'unanimité,

---

**de recommander au conseil d'administration de permettre aux programmes en cours d'élaboration, d'évaluation ou de révision de déroger à la PIGePE dans la constitution de ces comités en y adjoignant un représentant de chaque discipline de la formation spécifique et ce, jusqu'à la révision de ladite politique.**

---

ADOPTÉE  
CA,368<sup>e</sup>,2022-11-14

#### 4. Points de discussion ou de décision avec invités

##### 4.1 CCTTia JACOB

##### 4.1.1 Bilan annuel du plan d'action 2021-2022 (DOC.,CA,368<sup>e</sup>,2022,2437) – *Adoption*

M. Charles Boisvert, directeur général du CCTT JACOB, présente la mission de son organisme. Il mentionne ensuite les points à améliorer de JACOB notamment une présence dans des conférences significatives pour le développement de ses affaires, les retombées collégiales et le ralentissement causé par la restructuration administrative.

Quant aux points forts de JACOB, M. Boisvert souligne que la cible du nombre de nouveaux projets a été dépassée, qu'il y a eu davantage d'étudiantes et étudiants intégrés aux projets et la satisfaction des membres du personnel.

En réponse à une question sur la provenance des personnes aux études supérieures ayant participé aux projets de JACOB, M. Boisvert indique que sept personnes provenaient des universités et dix du Collège.

Le directeur général indique aussi que JACOB fait des projets en collaboration avec certains CCTT d'autres collèges. Enfin, le conseil est informé que des données socio-économiques sont manquantes à la page 13 du bilan, car elles n'ont pu être obtenues à temps. Elles seront obtenues plus tôt la prochaine fois et pourront faire partie du prochain bilan.

---

**Résolution n° 3532****Rapport annuel 2021-2022 du  
CCTT - JACOB**

- Attendu que le 15 juin 2018, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) a accordé au Collège de Bois-de-Boulogne et au Cégep John Abbott College (les cégeps) le mandat de créer un centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en intelligence artificielle;
- Attendu que les cégeps ont établi des modalités et conditions de partenariat du CCTT à la Convention de partenariat (la Convention) conclue le 3 juillet 2019;
- Attendu que les cégeps ont confié la gestion du CCTT à une personne morale nommée JACOB et que la Convention prévoit les modalités applicables à l'administration et à la gestion des affaires de JACOB;
- Attendu la Convention prévoit à son article 4 que le Collège de Bois-de-Boulogne agira à titre de cégep fiduciaire au nom des cégeps;
- Attendu qu' une Convention de gestion a également été conclue entre les cégeps et JACOB et qu'elle prévoit à son article 5.3.2 que le rapport annuel doit être approuvé par le conseil d'administration de JACOB puis présenté au conseil d'administration du cégep fiduciaire;
- Attendu que les exigences du ministère de l'Enseignement supérieur ainsi que du ministère de l'Économie et de l'Innovation requièrent que le rapport annuel de JACOB soit approuvé par le cégep fiduciaire;
- Attendu la recommandation favorable du conseil d'administration de JACOB;
- Sur proposition de Pascale Sirard, appuyée par Sylvain Larocque, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'approuver le rapport annuel 2021-2022 de JACOB, tel qu'il paraît a document DOC.,CA,368<sup>e</sup>,2022,2437.**

---

ADOPTÉE  
CA,368<sup>e</sup>,2022-11-14

#### 4.1.2 États financiers annuels 2021-2022 (DOC.,CA,368<sup>e</sup>,2022,2438) – *Adoption*

Les états financiers n'étant pas encore vérifiés, ceux-ci sont présentés sous réserve et seront adoptés ultérieurement par le conseil d'administration du CCTT et du Collège. Les travaux préparatoires requis pour la vérification des états financiers par la firme Raymond Chabot n'ont pu être fournis dans les délais. Le directeur général, M. Charles Boisvert, estime que ceux-ci pourront être livrés vers la fin du mois de novembre 2022. Un nouvel échéancier a été mis en place pour éviter ce retard l'année prochaine.

M. Boisvert indique que la restructuration de JACOB B a causé un ralentissement des activités et de sa croissance. Plusieurs chercheurs ont été engagés plus tard en cours d'année. Il fait remarquer les honoraires payés à Collecto en 2021-2022 pour la restructuration comptable. Il ajoute que JACOB B planifie internaliser des services comme celui des technologies de l'information et des ressources humaines, ce qui devraient diminuer les honoraires professionnels de consultant l'an prochain.

L'excédent de cette année pourra compenser pour la perte de l'an passé. Un nouveau directeur des opérations expérimenté a été embauché en juillet 2022 et sera chargé d'augmenter l'excédent en 2023.

#### 4.1.3 Plan de travail et budget 2022-2023 (DOC.,CA,368<sup>e</sup>,2022,2439) – *Adoption*

Le directeur général de JACOB B, M. Charles Boisvert, réitère que la rentabilité des projets et le contrôle des coûts sont des objectifs pour 2022-2023. JACOB B cherche à engager au total dix chercheurs cette année. Le plan de communications à venir sera plus ambitieux et le site web sera amélioré. JACOB B voudrait standardiser ses produits et profiter de son statut d'organisme public afin de conclure des contrats avec d'autres organismes publics. L'internalisation du service de ressources humaines et l'amélioration de l'offre pour le personnel sont aussi d'autres projets pour l'année à venir.

Un membre encourage le directeur général à engager du personnel enseignant du Collège, avec une expertise qui n'est pas nécessairement celle de l'intelligence artificielle mais dans des domaines qui peuvent profiter de celle-ci.

---

#### Résolution n° 3534

#### Plan de travail et budget 2022-2023 du CCTT - JACOB B

Attendu que le 15 juin 2018, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) a accordé au Collège de Bois-de-Boulogne et au Cégep John Abbott College (les cégeps) le mandat de créer un centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en intelligence artificielle;

- Attendu que les cégeps ont établi des modalités et conditions de partenariat du CCTT à la Convention de partenariat (la Convention) conclue le 3 juillet 2019;
- Attendu que les cégeps ont confié la gestion du CCTT à une personne morale nommée JACOBBS et que la Convention prévoit les modalités applicables à l'administration et à la gestion des affaires de JACOBBS;
- Attendu la Convention prévoit à son article 4 que le Collège de Bois-de-Boulogne agira à titre de cégep fiduciaire au nom des cégeps;
- Attendu qu' une Convention de gestion a également été conclue entre les cégeps et JACOBBS et qu'elle prévoit à son article 5.3.2 que les plan de travail et budget annuels doivent être approuvés par le conseil d'administration de JACOBBS puis présenté au conseil d'administration du cégep fiduciaire;
- Attendu que les exigences du ministère de l'Enseignement supérieur ainsi que du ministère de l'Économie et de l'Innovation requièrent que les plan de travail et budget annuel de JACOBBS soient approuvés par le cégep fiduciaire;
- Attendu la recommandation favorable du conseil d'administration de JACOBBS;

Sur proposition de Sébastien Piché, appuyée par Bernard Allaire, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'approuver le plan de travail et le budget annuel 2022-2023 de JACOBBS, tel qu'il paraît au document DOC.,CA,368<sup>e</sup>,2022,2439.**

---

ADOPTÉE  
CA,368<sup>e</sup>,2022-11-14

#### 4.2 Révision du programme préuniversitaire Sciences humaines (DOC.,CA,368<sup>e</sup>,2022,2440A-B) – *Adoption*

M. Sébastien Piché, directeur des études, présente la révision du programme de Sciences humaines. Ce programme ministériel important, qui comporte quatre profils, est offert à près de 600 étudiantes et étudiants et prépare la population étudiante à des études universitaires de domaines très variés. Il a été révisé dans les limites prévues par le ministère.

Les universités ont identifié des lacunes au niveau des cours de méthodologie du programme et ceux-ci ont donc été modifiés. Un cours de méthode qualitative s'est

ajouté au cours de méthode quantitative déjà prévu. Trois disciplines sont obligatoires et davantage de compétences au choix sont aussi ajoutées.

---

**Résolution n° 3535**
**Révision du programme préuniversitaire  
Sciences humaines (300.A1)**

Attendu que le ministère a demandé l'implantation obligatoire du nouveau programme d'études Sciences humaines à partir de la session d'automne 2023;

Attendu que le programme d'études Sciences humaines n'a pas eu de révision majeure depuis 2001;

Attendu les directives ministérielles des principales modifications au programme d'études sur la structure et les buts du programme d'études et les objectifs de méthodologie, d'initiation, d'approfondissement, d'intégration et facultatifs;

Attendu que les grilles de cours proposées répondent aux exigences ministérielles soit :

entre 1 425 et 1 470 périodes d'enseignement :

- Formation générale : 660 périodes;
- Formation spécifique : entre 765 et 810 périodes;

entre 56  $\frac{2}{3}$  et 58  $\frac{2}{3}$  unités :

- Formation générale : 26  $\frac{2}{3}$  unités;
- Formation spécifique : Entre 30 et 32 unités;

Attendu l'avis favorable de la Régie des études;

Attendu l'avis favorable de la Commission des études en date du 3 novembre 2022, avec motion de félicitations, de recommander l'adoption du programme révisé au conseil d'administration;

Sur proposition de Céline El-Soueidi, appuyée par Ana Maria Mujica, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'adopter les grilles de cours du programme Sciences humaines (300.A1), telles que présentées au document DOC.,CA,368<sup>e</sup>,2022,2440.**

---

ADOPTÉE  
CA,368<sup>e</sup>,2022-11-14

## 5. Points de décision

### 5.1 Rapport financier annuel

#### 5.1.1 Recommandation du comité de vérification et de finances sur le rapport de vérification 2021-2022

Me Bernard Allaire, président du comité de vérification et de finances, indique que le comité a examiné le rapport de vérification pour l'exercice terminé le 30 juin 2022. Ce rapport n'indique aucune anomalie et les vérificateurs indiquent qu'il représente une image fidèle de la situation financière du Collège. La collaboration de la Direction des services administratifs a été appréciée par les vérificateurs. Me Allaire fait remarquer que le délai pour produire le rapport a été réduit de 15 jours par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et demande que soient transmises ses félicitations à toutes les personnes de l'équipe du Service des ressources financières pour l'énorme travail accompli.

#### 5.1.2 Recommandation du comité de vérification et de finances sur le rapport financier annuel 2021-2022

Suivant la présentation du rapport financier annuel 2021-2022 au point 5.1.4 de la présente assemblée, Me Bernard Allaire, président du comité de vérification et de finances, recommande, au nom du comité, l'adoption du rapport financier annuel 2021-2022 au conseil.

#### 5.1.3 Recommandation du comité de vérification et de finances sur l'audit portant sur les données ÉNERCÉGEP 2021-2022

Le président du comité de vérification et de finances, Me Bernard Allaire, indique que les vérificateurs sont satisfaits des données compilées et qu'aucun écart dans l'application des procédures n'a été révélé.

#### 5.1.4 Rapport financier annuel 2021-2022 (DOC.,CA,368<sup>e</sup>,2022,2441) – *Adoption*

Mme Hélène Gingras, directrice des services administratifs, présente au conseil les faits saillants de l'année financière 2021-2022. Elle indique notamment que la clientèle du Collège est en hausse à l'enseignement régulier et à la formation continue, ce qui signifie une augmentation des revenus. Elle explique toutefois des changements au mode de financement : il est orienté par le MES vers les besoins spécifiques de la clientèle, dont les besoins psychosociaux. Ces allocations spécifiques ne permettent pas au Collège d'avoir une grande latitude dans son choix de dépenses. Par ailleurs, toutes les activités suspendues pendant la pandémie sont maintenant de retour, ce qui signifie une augmentation des charges. De plus, la plupart des rendements des services auxiliaires sont de retour à la normale, sauf pour les activités de la résidence.

L'exercice financier du fonds de fonctionnement se termine avec un excédent de 3 310 127 \$, pour un total de 7 580 168 \$. En l'additionnant au solde de fonds combiné

(fonds de fonctionnement et fond des immobilisations) du début de l'exercice, le nouveau solde s'élève à 15 535 735 \$.

Quant au fonds des immobilisations, Mme Gingras souligne le marché de la construction en pleine effervescence, la rareté de la main-d'œuvre, les difficultés d'approvisionnement et les délais encourus, ainsi que la nécessité pour le Collège d'effectuer de nombreux travaux sur ses immeubles.

Mme Valérie Daigneault quitte l'assemblée.

Les membres discutent de l'intention du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) de récupérer certaines sommes des collèges en cas de surplus. Mme Gingras indique attendre que le MES confirme ses intentions en janvier prochain, mais que les surplus seront utilisés, avec cette possibilité en tête, sur des projets dès le début de l'année prochaine.

Enfin, Mme Gingras indique que les travaux sont très souvent exécutés à compter du 1<sup>er</sup> juillet au Collège. Certaines dépenses annoncées en 2021-2022 seront ainsi imputées en 2022-2023, ce qui représente près de cinq millions qui doivent être imputés sur le solde de 15 millions.

---

#### Résolution n° 3536

#### Rapport annuel financier 2021-2022

Attendu qu'	en vertu du mandat confié à l'auditeur indépendant par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et en vertu de l'article 26.3 de la <i>Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i> , l'auditeur indépendant doit donner son opinion sur différents aspects de la gestion financière du Collège;
Attendu que	la firme Raymond Chabot Grant Thornton. a réalisé l'audit du rapport financier 2021-2022 du Collège et a donné son opinion tel que requis par le MES;
Attendu que	selon l'auditeur indépendant, le rapport financier annuel donne dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Collège de Bois-de-Boulogne au 30 juin 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public;
Attendu que	le comité de vérification a procédé à un examen approfondi des documents suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>• le rapport financier annuel au 30 juin 2022, incluant les notes complémentaires;</li> <li>• le rapport de l'auditeur indépendant;</li> </ul>



- le fichier «2021-2022 EnerCÉGEP » ;

Attendu la recommandation du comité de vérification et de finances;

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Céline El-Soueidi, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'adopter pour l'exercice financier annuel 2021-2022 :**

- le rapport financier annuel au 30 juin 2022, incluant les notes complémentaires;
- les résultats d'application des procédures d'audit spécifiées portant sur les données compilées au fichier « 2021-2022 EnerCÉGEP ».

---

ADOPTÉE  
CA,368<sup>e</sup>,2022-11-14

## 5.2 Octroi d'un contrat de services professionnels en architecture - Réfection de la fenestration des ailes S et T du pavillon Ignace-Bourget – *Adoption*

Des explications sont fournies par la directrice des services administratifs, Mme Hélène Gingras, sur le contrat à accorder pour effectuer les plans et devis pour plusieurs phases du projet de réfection de la fenestration. Suite à un appel d'offres qualitatif, trois firmes ont déposé une soumission. La firme ayant eu le meilleur pointage se fait adjuger le contrat pour une période d'un an, renouvelable deux fois, avec un rapport d'évaluation à chaque année. Les honoraires professionnels, régis par décret, sont calculés selon un pourcentage de la valeur des travaux, et estimés à moins d'un million de dollars.

---

### Résolution n° 3537

### **Octroi d'un contrat de services professionnels en architecture - Réfection de la fenestration des ailes S et T du pavillon Ignace-Bourget**

Attendu que le Collège doit procéder au remplacement de la fenestration des ailes S et T;

Attendu que le Collège a procédé à un appel d'offres public qualitatif pour le choix d'un professionnel en architecture le 12 août 2022, en conformité avec la *Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement, de service et de travaux de construction*;

Attendu que la firme retenue sera celle qui a obtenu le meilleur pointage;

Attendu que les coûts estimés pour les honoraires de ce professionnel sont de moins de 1 000 000 \$;

- Attendu que le contrat est d'une durée d'un an renouvelable pour deux années supplémentaires;
- Attendu que selon le *Règlement n°20 sur la gestion financière*, le conseil d'administration doit autoriser toute transaction excédant 200 000 \$;
- Attendu que le financement de ces acquisitions est prévu dans la planification des investissements et sera intégré au budget d'investissement du Collège proposé pour les années financières 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025;
- Attendu la recommandation de la Direction des services administratifs;

Sur proposition de Bernard Allaire, appuyée par Stéphane Lévesque, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'octroyer le contrat de services professionnels en architecture pour la réfection de la fenestration des ailes S et T du pavillon Ignace-Bourget à la firme Chevalier Morales architectes inc.**

---

ADOPTÉE  
CA,368<sup>e</sup>,2022-11-14

### 5.3 Octroi d'un contrat de remplacement d'une chaudière au gaz naturel et de pompes – *Adoption*

La directrice des services administratifs, Mme Hélène Gingras, demande l'autorisation d'accorder un contrat pour le remplacement d'une des cinq chaudières au gaz du Collège. Une conversion à l'électricité a été envisagée, mais les coûts plus élevés, la contrainte des installations en place et le confort apporté par le chauffage pour le type de bâtiment du Collège ont milité en faveur du remplacement par une autre chaudière au gaz.

---

#### Résolution n° 3538

#### Octroi d'un contrat de remplacement d'une chaudière au gaz naturel et de pompes – Pavillon St-Paul

- Attendu la nécessité de remplacer une chaudière et des pompes afin d'assurer la pérennité de nos installations mécaniques;
- Attendu que le Collège a procédé à un appel d'offres public sur la base du prix le plus bas, le 3 octobre 2022;
- Attendu que selon les seuils d'approbation financière prévus au *Règlement n°20 sur la gestion financière*, le conseil d'administration doit autoriser tout achat de 200 000 \$ et plus;

---

Attendu l'évaluation de la valeur des travaux par les professionnels est de 688 868 \$;

Attendu la recommandation de madame Svetlana Zdanovich, de la firme d'ingénierie CIMA+, d'octroyer le contrat de construction à Tuyauterie Expert inc.;

Attendu la recommandation de la Direction des services administratifs;

Sur proposition de Jalila El Bahi, appuyée par Ana Maria Mujica, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'octroyer le contrat pour le remplacement d'une chaudière au gaz naturel et de pompes au Pavillon Saint-Paul à l'entreprise Tuyauterie Expert inc., selon les termes de la soumission au montant de 648 965 \$, excluant les taxes.**

---

ADOPTÉE  
CA,368<sup>e</sup>, 2022-11-14

#### 5.4 Octroi d'un contrat de remplacement des systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement de l'air du Complexe sportif (Phase 1) – *Adoption*

La directrice des services administratifs, Mme Hélène Gingras, demande l'autorisation d'accorder un contrat et mentionne la bonne réputation de l'entreprise adjudicataire. L'évaluation préalable de la firme est plus élevée que le prix obtenu et Mme Gingras attribue cette différence au fait de procéder aux appels d'offres plus tôt dans la période de l'année, à l'automne.

---

#### **Résolution n° 3539      Octroi d'un contrat de remplacement des systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement de l'air du Complexe sportif (Phase 1)**

Attendu la nécessité de réaliser le remplacement d'un système de chauffage, ventilation et conditionnement de l'air (CVAC) du Complexe sportif afin d'assurer la pérennité de nos installations mécaniques;

Attendu que le Collège a procédé à un appel d'offres public sur la base du prix le plus bas, le 27 septembre 2022;

Attendu que selon les seuils d'approbation financière prévus au *Règlement n°20 sur la gestion financière*, le conseil d'administration doit autoriser tout achat de 200 000 \$ et plus;

Attendu l'évaluation de la valeur des travaux par les professionnels est de 1 290 000 \$;

Attendu la recommandation de monsieur Daniel-Cristian Niculita, de la firme d'ingénierie Tétra Tech QI inc. d'octroyer le contrat de construction à CENTCO ;

Attendu la recommandation de la Direction des services administratifs;

Sur proposition de Bernard Allaire, appuyée par Stéphane Lévesque, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'octroyer le contrat pour le remplacement des systèmes de CVCA du Complexe sportif à l'entreprise CENTCO, selon les termes de la soumission au montant de 938 900 \$, excluant les taxes.**

---

ADOPTÉE  
CA,368<sup>e</sup>, 2022-11-14

## 6. Points d'information

### 6.1 Rapport sur l'avancement du plan stratégique et suivi des priorités institutionnelles 2022-2023

Mme Pascale Sirard, directrice générale, présente l'avancement des douze priorités institutionnelles. Elle rappelle que les membres peuvent aussi en faire le suivi directement sur l'outil en ligne accessible au lien suivant [Bois-De-Boulogne | DVORE \(bdeb.qc.ca\)](https://bois-de-boulogne.qc.ca/dvore) (soit à l'adresse : ps.bdeb.qc.ca).

Elle indique qu'un bilan des priorités de 2021-2022 a été complété dans l'outil, bien que deux priorités aient été reportées à cette année. Il s'agit de la priorité n°9, Réaménagement d'un espace commun intérieur ou extérieur, retardée en raison de l'attente de plan, mais qui devrait être réalisée en 2023, et de la priorité n°12, Revoir les pratiques de consommation de bien à usage unique et une gestion de matière résiduelle et établir des pratiques plus éco-responsables, pour laquelle le Collège tente toujours de combler le poste de conseillère ou conseiller en développement durable, dont la ou le titulaire sera chargé de cette priorité.

La priorité de 2022-2023 la plus avancée cette année a fait l'objet d'une adoption à la présente assemblée, soit la Révision du programme préuniversitaire Sciences humaines. D'autres priorités sont également avancées.

La présidente du conseil, Mme Catherine Villemer, demande de rappeler, dans les communications aux membres du conseil, l'adresse de l'outil de suivi du plan stratégique et des priorités institutionnelles.

## 6.2 Bilan de santé des programmes d'études à l'enseignement régulier 2021-2022 (DOC.,CA,368<sup>e</sup>,2022,2442)

M. Sébastien Piché, directeur des études, présente le bilan de santé des programmes d'études de l'enseignement régulier, une exigence annuelle prévue au système d'assurance qualité du Collège. Ce bilan permet d'identifier les forces des programmes ainsi que les points à améliorer.

Le bilan 2021-2022 indique une hausse du nombre d'admissions dans tous les programmes préuniversitaires. Quant aux programmes techniques, une hausse des admissions est constatée en Techniques de l'informatique et en Techniques d'intégration multimédia, mais une baisse en Soins infirmiers, inquiétante et vécue dans les autres cégeps également, et en Techniques d'animation 3D. La majorité des personnes admises dans ces deux types de programme l'a été au premier tour.

Possiblement en raison de la COVID-19, le taux de diplomation dans les programmes préuniversitaires est généralement stable ou en baisse, alors qu'il est en baisse pour les programmes techniques, lorsqu'examiné avec les temps requis, mais en hausse lorsqu'examiné avec des sessions supplémentaires.

M. Piché présente ensuite des comparatifs avec le réseau des cégeps montréalais et avec tout le réseau public québécois. En général, les taux de réussite au premier trimestre, de persévérance au troisième trimestre et de diplomation deux ans après la durée prévue, est supérieure aux autres cégeps à une exception près attribuable au faible taux de diplomation deux ans après la durée prévue du programme de Soins infirmiers et au grand nombre de personnes étudiant dans ce programme au Collège.

Les membres discutent de pistes de solutions pour améliorer la réussite du programme de Soins infirmiers.

Finalement, M. Piché indique que le Collège travaille sur un système afin de fournir un bilan comparable pour les programmes de la formation continue, mais que le fonctionnement de cette dernière rend le traitement des données un peu plus ardu.

La présidente du conseil, Mme Catherine Villemer, remercie la Direction des études pour les comparables fournis qui sont éclairants.

## 6.3 Plan de travail du conseil (DOC.,CA,368<sup>e</sup>,2022,2443)

La présidente du conseil, Mme Catherine Villemer, explique comment le plan de travail a été élaboré à partir de suggestions faites principalement par les membres du conseil. Un point d'information et une remise en contexte pour chaque sujet du plan de travail seront présentés lors des assemblées, avant d'entamer les discussions au conseil. Le plan est révisable selon les sujets d'actualité émergents qui pourraient nécessiter une attention particulière du conseil. Certaines suggestions faites par les membres du conseil pourraient également être traitées différemment, soit dans le cadre d'autres points, dans le cadre de l'actualisation du plan stratégique ou dans le cadre des travaux des comités du conseil.

L'exercice effectué pour établir le plan de travail a permis une synergie avec la direction du Collège. La présidente remercie les membres pour leur implication. Il est demandé d'ajouter au plan les liens, le cas échéant, entre les sujets du plan de travail et les orientations stratégiques.

## 6.4 Rapports

### 6.4.1 Rapport de la présidente

Mme Catherine Villemer indique aux membres avoir assisté à plusieurs événements depuis la rentrée. Le 27 octobre 2022, c'était le dîner-conférence soulignant la ratification de la Charte de l'Okanagan par le Collège, avec la présentation de Me Fabrice Vil, membre fondateur de Pour trois points, auquel plusieurs étudiantes et étudiants athlètes du Collège assistaient.

Le 28 octobre 2022, Mme Villemer a participé au Forum des présidences de conseil d'administration organisé par la Fédération des cégeps. Les sujets présentés touchaient la négociation des conventions collectives dans le secteur public, plus particulièrement l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre, la flexibilité du modèle d'enseignement et la santé globale, sujet pour lequel le Collège s'est démarqué avec la signature de la Charte de l'Okanagan. Les autres sujets étaient les transitions démographique, numérique, technologique et verte; l'offre de formation collégiale variable selon les régions; la récupération d'une partie des soldes de fonds par le MES. Finalement, le thème de la gouvernance a été abordé : le recrutement d'administratrices et administrateurs, le mandat des présidences, la formation. Mme Villemer indique que le Collège est dans une bonne position de ce côté et remercie les membres du conseil pour leur contribution.

La présidente invite les membres à consulter le rapport annuel de la Fédération des cégeps, publié sur le site Web de la Fédération et demande qu'un rappel soit fait aux membres pour la formation du 30 novembre prochain.

### 6.4.2 Rapport de la directrice générale

Mme Pascale Sirard fait part au conseil des événements qui ont eu lieu au Collège. En plus du dîner-conférence soulignant la ratification de la Charte de l'Okanagan, le Collège a nommé, le 4 novembre dernier, la salle du conseil en l'honneur de Mme Louise Arbour à la suite d'un concours auprès de la communauté du Collège. L'inauguration de la salle a eu lieu en présence des étudiantes et étudiants du profil Droit et relations internationales, qui avaient préparé des questions auxquelles Mme Arbour a répondu, en visioconférence, avec beaucoup de générosité. Le 5 novembre dernier, le Collège a également organisé, pour une première fois, plusieurs cérémonies de collation des grades à la formation continue et à l'enseignement régulier. Mme Sirard indique que le Collège continuera d'offrir ce moment très réussi aux prochaines cohortes.

Suite aux événements de confinement qui sont survenus récemment dans d'autres cégeps, la directrice générale prend l'opportunité d'informer les membres du conseil sur les mesures prises par le Collège pour assurer la sécurité de sa communauté. Elle

indique qu'une formation intitulée Comment agir face à un tireur actif a eu lieu aujourd'hui au Collège. Cette formation a été développée par la Section antiterrorisme et mesures d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal à l'intention des institutions privées et publiques tels que les établissements d'enseignement supérieur et dispensée par le Service de police de la Ville de Montréal. Elle sera de nouveau offerte au cours de la session d'hiver. Mme Sirard ajoute que la Direction des services administratifs continue de mettre en place des mesures de sécurité. Elle ajoute qu'une équipe de sécurité est maintenant en place à l'interne. De plus, le plan de mesures d'urgence a été revu l'an passé et un système d'alerte (en cas de panne, tempête, tireur actif, etc.) a été mis en place à l'aide de la plateforme Omnivox. D'autre part, le Collège procède actuellement au changement des serrures afin de permettre de verrouiller les portes de l'intérieur. Les accès au Collège en dehors des heures d'ouverture sont resserrés et la sécurité des stationnements a été améliorée. Finalement, de bons liens existent avec des agents de la police de quartier, ce qui permet de les contacter rapidement en cas de crise.

#### 6.4.3 Rapport du directeur des études

Le directeur des études, M. Sébastien Piché, annonce que sa direction a travaillé à finaliser le rapport d'autoévaluation sur l'évaluation de l'assurance qualité du Collège (2<sup>e</sup> audit par la CÉEC), qui est à l'étape de la vérification auprès des personnes concernées et sera déposé à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC). Celle-ci procède à des audits périodiques dans les établissements collégiaux et visitera le Collège au printemps 2023. En préparation de cet audit, le Collège a procédé à l'évaluation de son système d'assurance qualité, après consultation des différents intervenants. Le conseil sera interpellé en février pour étudier le rapport d'autoévaluation et en avril pour rencontrer les représentantes et représentants de la CÉEC.

Le 21 octobre dernier se tenaient les Portes ouvertes du Collège. Un record de participation a été marqué. Il est estimé que plus de 3 000 personnes ont visité le Collège dans cette soirée et ont pu rencontrer les équipes enseignantes, les gens de l'admission, les ressources d'aide et les responsables des activités de la vie étudiante. Le directeur des études qualifie l'évènement de grand succès dont le mérite revient en particulier au service des communications. Ce succès apporte toutefois l'obligation de réfléchir à la capacité d'accueil du Collège.

À la suggestion du Collège, le Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada a choisi la région du Collège pour son congrès annuel, qui s'est tenu la semaine dernière. M. Piché indique avoir pu constater la grande fragilité des communautés francophones hors-Québec. Les actrices et acteurs de la francophonie appellent les cégeps qui ont des expertises à partager et des programmes de formation recherchés, à établir des partenariats au Canada et à l'étranger pour le bénéfice des communautés francophones. Il annonce vouloir développer ce type de partenariat dans le futur. Enfin, il souligne l'élection de la directrice générale du Collège à la vice-présidence du conseil d'administration de cette association.

#### 6.4.4 Rapport du directeur de la formation continue et des services aux entreprises

Le directeur de la formation continue et des services aux entreprises, M. Simon Delamarre, présente brièvement le secteur de la santé à la formation continue, son effectif étudiant et, de manière plus précise, le programme d'études Actualisation professionnelle en soins infirmiers. Ce programme, qui permet de faciliter le retour à la profession pour les infirmières et infirmiers qui ont détenu dans le passé un permis d'exercice de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), a fait l'objet d'une actualisation par l'équipe pédagogique. Sans modifier le programme d'études, l'équipe pédagogique s'est penchée sur chacun des cours, les contenus, les stratégies d'enseignement et la cohérence globale du programme. Cette démarche, transitoire en prévision d'une révision en 2022-2023 et 2023-2024, améliorera de manière significative l'expérience des étudiantes et étudiants.

M. Delamarre mentionne qu'avec cette actualisation, la formation continue a accepté d'augmenter sa capacité d'accueil et ce, dès l'hiver 2023.

Afin de contribuer activement à la préparation de la relève en soins infirmiers, le Collège collabore activement avec la Fédération des cégeps, le MES, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour un projet majeur visant l'accueil et l'intégration en emploi de 1 000 infirmières et infirmiers issus de l'international. En ce sens, un nouveau programme menant à l'AEC, Intégration professionnelle en soins infirmiers, devra être adopté et implanté. Dès l'année 2023-2024, trois groupes d'étudiantes et étudiants seront accueillis par le Collège, part significative (près de 25 %) de l'accueil pour la région de Montréal. La responsabilité du Collège inclura l'accueil, la formation, différents services d'aide et d'animation ainsi que l'intégration en emploi.

#### 7. Clôture

Sur proposition de Sylvain Larocque, la clôture de l'assemblée est prononcée par la présidente à 20 h 9.

---

Anaïk Le Goff  
Secrétaire d'assemblée

---

Catherine Villemer  
Présidente

**ADOPTÉ**



## Secrétariat général

Suivi des dossiers de l'assemblée du conseil d'administration du 19 septembre 2022  
(367<sup>e</sup> assemblée régulière)

DOSSIER	ACTION PRISE
3.6 Sanctions d'études DEC	<i>La demande de sanctions a été transmise au MES le 1<sup>er</sup> novembre 2022.</i>
3.7 Sanctions d'études AEC	<i>Les attestations d'études collégiales ont été transmises aux étudiantes et aux étudiants.</i>
3.12 Modifications à la <i>Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel</i>	<i>Les modifications ont été apportées à la politique et publiées sur le site Web du Collège.</i>  <i>La politique a également été transmise au MES ainsi que la résolution n° 3520 l'adoptant.</i>
4.2 Modifications au <i>Règlement n°19 sur les droits de toute nature</i>	<i>Les modifications ont été apportées au règlement et publiées sur le site Web du Collège.</i>  <i>Le règlement a également été transmis au MES ainsi que la résolution n° 3525 l'adoptant.</i>
4.3 Projet éducatif renouvelé du Collège	<i>Le projet éducatif a été publié sur le site Web du Collège.</i>  <i>Il a également été transmis au MES ainsi que la résolution n° 3526 l'adoptant.</i>
5.4 Plan de travail du conseil	<i>Un plan de travail du conseil sera présenté à l'assemblée du 14 novembre 2022.</i>